

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 5 mai 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 19 mai 2020 à 21h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Avis de motion et dépôt d'un projet de modification du règlement 09-2001
- 15- Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019
- 16- Création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique MADA
- 17- Création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale
- 18- Nomination pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 19- Autorisation pour le paiement de la rétrocaveuse
- 20- Abrogation de la résolution 2020-04-107
- 21- Autorisation pour l'achat des terrains du rang 6 Sud
- 22- Autorisation de paiement des frais du notaire pour les actes notariés du rang 6 Sud
- 23- Budget pour souper communautaire aux aînés
- 24- Demande d'assistance financière pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts dans les rues Poulin et Mercier
- 25- Demande d'aide financière dans le programme d'aide à la voirie locale volet AIRRL
- 26- Disposition temporaire relative aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économique pour le Programme d'aide à la voirie locale volet AIRRL
- 27- Abrogation de la résolution 2020-03-81
- 28- Événement pour la Fête nationale
- 29- Achat de masques jetables pour les aînés

- 30- Approbation de modèles d'entente pour le personnel du Service des incendies
- 31- Plan de commandite pour le Dekhockey
- 32- Période de Questions
- 33- Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 09-2001

Monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 190-2020 modifiant le règlement 09-2001 constituant un comité consultatif d'urbanisme sera adopté lors d'une rencontre ultérieure ;

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

15- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

2020-05-141

Considérant que selon l'article 176.1 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3. ;

Considérant que selon l'article 176.2 du Code municipal, après le dépôt visé à l'article 176.1 et au plus tard le 30 avril, le secrétaire-trésorier transmet au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ;

Considérant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a reporté au 31 mai la transmission du rapport financier 2019 dû au phénomène de la pandémie de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant de 31 décembre 2019 de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Que le conseil autorise la transmission du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant de 31 décembre 2019 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

16- CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA

2020-05-142

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale et municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

Considérant que la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale et municipalité amie des aînés (MADA) ;

Considérant que la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale et de municipalité amie des aînés nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal ;

Considérant que la municipalité doit dans le cadre cette démarche nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions famille et aînés ;

Considérant que la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composés des personnes suivantes :

- Madame Karine Champagne, conseillère municipale
- Monsieur Shawn Marier, conseiller municipal
- Monsieur Cédric Quirion, conseiller municipal
- Monsieur Alain Poulin, conseiller municipal
- Madame Alexandra Gilbert, citoyenne
- Madame Marika Demers, citoyenne
- Madame Rachel Bélanger, citoyenne
- Madame Karine Champagne, responsable des sports, loisir et culture
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de monsieur Shawn Marier, l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action MADA, incluant une auto-évaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité;

D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui en découle en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population; en consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés; en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;

D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;

De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;

D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action MADA, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la municipalité;

D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

17-CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE

2020-05-143

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles de son territoire ;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

Considérant que la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale ;

Considérant que la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal ;

Considérant que la municipalité doit dans le cadre cette démarche créer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant le responsable des questions famille et aînés ;

Considérant que la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et de son plan d'action composé des personnes suivantes :

- Madame Karine Champagne, conseillère municipale
- Monsieur Shawn Marier, conseiller municipal
- Monsieur Cédric Quirion, conseiller municipal
- Monsieur Alain Poulin, conseiller municipal
- Madame Alexandra Gilbert, citoyenne
- Madame Marika Demers, citoyenne
- Madame Rachel Bélanger, citoyenne
- Madame Karine Champagne, responsable des sports, loisir et culture
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de monsieur Shawn Marier, l' élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA)

Le comité de pilotage de la politique familiale aura pour mandat :

De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action de la politique familiale, incluant une auto-évaluation sur le déroulement de la démarche et les résultats des actions implantées dans la municipalité;

D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle

en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
en consultant des citoyens de tout âge;
en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;

D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Famille;

De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles;

D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « famille » de la municipalité;

D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

18- NOMINATION POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

2020-05-144

Considérant que selon l'article 6 du règlement 09-2001 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le conseil doit nommer 5 personnes (deux membres du conseil municipal et trois résidents) pour siéger sur le comité ;

Considérant que des personnes ont fait part de leurs intérêts pour siéger sur le comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil nomme les personnes suivantes pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme :

- Monsieur Alain Carrier, conseiller
- Monsieur Shawn Marier, conseiller
- Monsieur Francis Carrier, résident
- Monsieur Pascal Vigneault, résident
- Monsieur Jacques Demers Résident

Les membres du comité sont nommés pour une période de deux ans

19- AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA RÉTROCAVEUSE

2020-05-145

Considérant que des travaux majeurs de réparation devaient être faits sur la rétrocaveuse ;

Considérant que le conseil avait accepté que les travaux de réparations soient faits ;

Considérant que les coûts pour les travaux s'élèvent à 15 965,32 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à effectuer un paiement de 15 965,32 \$ à la firme Brandt pour les réparations faites sur la rétrocaveuse.

Que le coût soit assumé à même le surplus accumulé non affecté.

20- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-04-107

2020-05-146

Considérant que la résolution 2020-05-146 a pour corollaire de modifier la résolution 2020-05-107 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil abroge la résolution 2020-04-107

21- AUTORISATION POUR L'ACHAT DES TERRAINS DU RANG 6 SUD

2020-05-147

Considérant que les travaux de réfection du rang 6 Sud ont fait en sorte que la Municipalité a dû acquérir des terrains pour élargir la route ;

Considérant que des ententes ont été conclues avec les résidents et que les actes notariés ont été réalisés ;

Considérant que le montant total pour l'achat des terrains est de 15 773,89 \$ plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement des terrains pour une somme totale de 15 773,89 plus les taxes applicables.

22- AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS DU NOTAIRE POUR LES ACTES NOTARIÉS DU RANG 6 SUD

2020-05-148

Considérant que le notaire maître Mario Mathieu a procédé au montage des actes notariés pour les résidents du rang 6 dont les terrains ont été achetés ;

Considérant que le notaire maître Mario Mathieu estime les coûts pour un maximum de 5 000,00 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un budget de 5 000,00 \$ pour acquitter les frais de la préparation des actes notariés des terrains que la Municipalité a acquis dans le rang 6 ;

Qu'une ponction de 5 000,00 \$ soit effectuée dans le surplus accumulé pour constituer ce budget

23- BUDGET POUR SOUPER COMMUNAUTAIRE AUX AINÉS

2020-05-149

Considérant que la pandémie de COVID-19 a fait en sorte que la plupart des aînés de la Municipalité ont été confinés, et ce, sans être en mesure d'avoir de contacts sociaux avec leur proche ;

Considérant que les membres du conseil municipal sont sensibles à ce qu'ont vécu les aînés en termes d'isolement ;

Considérant que les membres du conseil veulent faire part de la solidarité de la Municipalité envers ses aînés les plus affectés par la pandémie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un budget de 300,00 \$ pour offrir un repas aux aînés de la Municipalité qui ont été particulièrement affectés par la pandémie.

24- DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LES RUES POULIN ET MERCIER

2020-05-150

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire réaliser ultérieurement des travaux de réfection d'infrastructure d'aqueduc et d'égouts dans les rues Poulin et Mercier

Considérant que la Municipalité a la possibilité d'effectuer une demande d'assistance financière dans le programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Considérant que le conseil veut donner à la Municipalité l'opportunité de faire une demande dans le programme FIMEAU ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley d'effectuer une demande d'assistance financière dans le programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour des travaux de réfection d'infrastructure d'aqueduc et d'égouts dans les rues Poulin et Mercier ;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à la demande d'assistance financière dans le programme FIMEAU.

25- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET AIRRL

2020-05-151

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux

selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

26- DISPOSITION TEMPORAIRE RELATIVE AUX IMPACTS DE LA COVID-19 – MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET AIRRL

2020-05-152

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

Considérant que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

Considérant que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

Considérant que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

Considérant que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

Considérant que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

27- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-81

2020-05-153 **Considérant** que les résolutions 2020-05-151 et 2020-05-152 ont pour corollaire de modifier la résolution 2020-03-81 ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil abroge la résolution 2020-03-81

28- ÉVÈNEMENT POUR LA FÊTE NATIONALE

2020-05-154 **Considérant** que le conseil veut réaliser une activité pour la population afin de souligner la Fête nationale du Québec ;

Considérant que la Municipalité doit tenir compte des règles émises par la direction de la Santé publique du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et ce, particulièrement la distanciation sociale et l'interdiction de rassemblement ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture propose un spectacle de musique ambulante (déplacement continu dans les rues municipales) avec le groupe Twin Brothers le 24 juin 2020 ;

Considérant que le groupe Twin Brothers demande un cachet de 1 700,00 \$ plus taxes pour réaliser l'activité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la tenue de l'activité musicale ambulante des Twin Brothers dans les rues de Saint-Honoré-de-Shenley pour un montant de 1 700,00 \$ plus taxes le 24 juin 2020.

29- ACHAT DE MASQUES JETABLES POUR LES AÎNÉS

2020-05-155 **Considérant** que la Municipalité va réaliser une activité musicale ambulante le 24 juin 2020 pour la Fête nationale ;

Considérant que malgré les mesures de distanciation sociale qui seront appliquées, le conseil veut que des masques de protection soient offerts à sa population vulnérable ;

Considérant que le conseil veut offrir des masques de protection lavable aux citoyens âgés de 55 ans et plus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de 150 masques de protection lavable au coût de 1 000,00 \$;

Que les masques soient distribués aux citoyens de 55 ans et plus qui désirent en recevoir un ;

Les masques seront disponibles à l'Hôtel de Ville les semaines précédentes la Fête nationale du 24 juin 2020.

30- APPROBATION DE MODÈLES D'ENTENTE POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DES INCENDIES

2020-05-156 **Considérant** que le comité responsable du dossier du Service des incendies a déposé au conseil des nouveaux modèles d'entente de travail pour les diverses catégories d'emploi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine les nouveaux modèles d'entente de travail pour le personnel du Service des incendies.

31- PLAN DE COMMANDITE POUR LE DEKHOCKEY

2020-05-157 **Considérant** le projet de Dekhockey à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture a déposée au conseil un plan de commandite pour le Dekhockey ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le plan de commandite pour le Dekhockey déposé par la responsable des sports, loisirs et culture.

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

33- FERMETURE DE LA SÉANCE

2020-05-158 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h35

Dany Quirion, maire

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier